

CGV - Loïc Dablé

Article 1 - Objet :

Loïc Dablé propose des cours de cuisine, des teams building ou des événements sur mesure pour les entreprises ou les groupes de particuliers sous le terme Evénements. Les différentes formules d'Evénements sont présentées sur le site internet de Loïc Dablé à l'adresse www.loicdable.com.

Le contenu de l'Evènement, son lieu, ses dates et horaires ainsi que son prix sont présentés sur devis, après discussion avec le client.

Le devis est communiqué au client par écrit, par e-mail, télécopie ou lettre.

L'acceptation du devis par écrit (notamment, e-mail, télécopie, lettre, bon de commande) par le client implique de la part de ce dernier l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente en vigueur au jour de la communication du devis, telles qu'elles apparaissent sur le site internet de Loïc Dablé (www.loicdable.com).

Le client garantit avoir la capacité juridique pour contracter valablement les produits et services proposés par Loïc Dablé sur le site www.loicdable.com

Article 2 - Réserve de l'Evènement :

Lors de l'acceptation du devis par le client, celui-ci est tenu de payer un acompte de 55 % du montant Toutes taxes comprises du prix de l'Evènement. Le paiement de l'acompte doit intervenir au plus tard 15 jours calendaires avant l'Evènement. L'acompte est dû, même en cas d'annulation ultérieure de l'Evènement, dans les conditions exposées à l'article 6 ci-après.

La réservation de l'Evènement au profit du Client est définitive à réception de l'acompte. Cette réception donne lieu à une confirmation écrite par Loïc Dablé (notamment, e-mail, télécopie ou lettre). Avant le paiement de l'acompte, la réservation de l'Evènement n'est que provisoire. Tout paiement tardif peut entraîner le report de l'Evènement. Loïc Dablé ne pourra pas être tenu responsable de ce report.

En cas de report de l'Evènement en raison du retard du paiement de l'acompte, l'acompte reste dû et le client pourra réorganiser l'Evènement, aux mêmes conditions de prix, dans les trois mois suivants l'Evènement initial, sous réserve des disponibilités de Loïc Dablé et du paiement de l'acompte.

Faute d'avoir réorganisé l'Evènement sous ce délai, le client perd son droit sur l'Evènement et reste tenu de payer l'acompte à Loïc Dablé à titre de dommages et intérêts.

Article 3 - Evènement dont le prix total est supérieur à 10 000 € HT :

Pour tout Evènement dont le prix total est supérieur à 10 000 € HT (dix mille euros Hors Taxes), Loïc Dablé facturera une seconde demande d'acompte devant être payé avant l'Evènement, au plus tard la veille du jour de celui-ci, de sorte que la somme restant due à Loïc Dablé, à la date de l'Evènement, ne soit pas supérieure à 5 000 € HT (Cinq mille euros Hors Taxes).

Tout paiement tardif de ce second acompte peut entraîner le report de l'Evènement. Loïc Dablé ne pourra pas être tenu responsable de ce report.

En cas de report de l'Evènement en raison du retard du paiement de ce second acompte, l'acompte reste dû et le client pourra réorganiser l'Evènement, aux mêmes conditions de prix, dans les trois mois suivants l'Evènement initial, sous réserve des disponibilités de Loïc Dablé et du paiement de l'acompte.

Faute d'avoir réorganisé l'Evènement sous ce délai, le client perd son droit sur l'Evènement et reste tenu de

payer l'acompte à Loïc Dablé à titre de dommages et intérêts.

Article 4- Evènement dont la valeur globale est inférieure à 1 500 € Hors Taxes:

Pour les Evènements dont la valeur globale est inférieure à 1 500 € Hors Taxes, une facture pour le montant global de l'Evènement sera établie lors de l'acceptation du devis. Celle-ci doit être payée au plus tard 15 jours avant l'Evènement.

Tout paiement tardif de la facture peut entraîner le report de l'Evènement. Loïc Dablé ne pourra pas être tenu responsable de ce report.

En cas de report de l'Evènement en raison du retard du paiement de la facture, le client pourra réorganiser l'Evènement, aux mêmes conditions de prix, dans les trois mois suivants l'Evènement initial, sous réserve des disponibilités de Loïc Dablé et du paiement de la facture.

Faute d'avoir réorganisé l'Evènement sous ce délai, le client perd son droit sur l'Evènement et reste tenu de payer la facture à Loïc Dablé à titre de dommages et intérêts.

Article 5-Tarifs et modalité de règlement :

Les prix des Evénements sont exprimés en euros Hors Taxes.

Le règlement des acomptes et du solde du prix se fait par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de Loïc Dablé et adressé à l'adresse communiquée dans le devis et/ou la facture..

Les chèques doivent être libellés en euros et tirés sur une banque domiciliée en France ou à Monaco.

En application de la loi du 4 août 2008, toute somme non payée 30 jours après l'Evènement donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux de trois fois le taux légal en vigueur.

Article 6-Modification du nombre de participants :

Après acceptation du devis par le client, toute modification du nombre de participants à l'Evènement est soumise aux conditions suivantes :

Toute modification du nombre de participants, communiquée par écrit à Loïc Dablé au plus tard cinq jours calendaires avant le jour de l'Evènement, entraînera une réduction ou une augmentation du prix global de l'Evènement conforme au devis, sans pénalité.

Toute diminution du nombre de participants, communiquée par écrit à Loïc Dablé moins de cinq jours calendaires avant le jour de l'Evènement, ne pourra donner lieu à une diminution du prix.

Toute augmentation du nombre de participants, communiquée par écrit à Loïc Dablé moins de cinq jours calendaires avant le jour de l'Evènement sera soumise à l'accord exprès de Loïc Dablé en fonction des possibilités d'approvisionnement supplémentaires. Le coût des participants additionnels fera l'objet d'un forfait individuel supplémentaire, conforme au devis.

Article 7- Annulation globale de l'Evènement par le client, après acceptation du devis :

Après acceptation du devis par le client, toute annulation globale de l'Evènement est soumise aux conditions suivantes :

Si la demande d'annulation est communiquée par écrit à Loïc Dablé au plus tard quinze jours calendaires avant l'Evènement, le montant total de l'acompte sera conservé mais pourra être utilisé pour un nouvel

CGV - Loïc Dablé

Evènement dans les trois mois suivants l'Evènement initial, sous réserve des disponibilités de Loïc Dablé.

Si la demande d'annulation est communiquée par écrit à Loïc Dablé après ce délai mais au plus tard cinq jours calendaires avant l'Evènement, 50% du montant de l'acompte sera acquis à titre de dommages et intérêts pour l'annulation tardive. Le solde sera conservé et pourra être réutilisé pour un Evènement ultérieur dans les trois mois suivants l'Evènement initial, sous réserve des disponibilités de Loïc Dablé.

Dans les deux hypothèses visées ci-dessus, faute d'avoir réorganisé l'Evènement sous le délai de trois mois, le client perd son droit sur l'Evènement et l'acompte ou son solde sera acquis à Loïc Dablé à titre de dommages et intérêts pour annulation tardive.

Si la demande d'annulation est communiquée à Loïc Dablé moins de cinq jours calendaires avant l'Evènement, l'intégralité de l'acompte sera acquis à Loïc Dablé à titre de dommages et intérêts pour annulation tardive.

Article 8- Absence de droit de rétractation

Les Evènements dispensés par Loïc Dablé constituent une prestation de services de restauration fournie à une date ou selon une périodicité déterminée par application des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation.

En conséquence, le client est informé qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par les dispositions de l'article L 121-19 du Code de la consommation.

Article 9-Responsabilité :

Loïc Dablé se réserve le droit d'annuler un Evènement en cas de force majeure et une telle annulation ne pourra engager sa responsabilité.

Le client reconnaît et accepte que l'approvisionnement en produits destinés au cours de cuisine est soumis aux aléas du marché, en particulier pour certains produits saisonniers ou à caractère exceptionnel.

Le client accepte en conséquence que Loïc Dablé procède à quelques ajustements sur une recette initialement proposée pour un Evènement donné en fonction de la disponibilité des produits. Lorsque de tels ajustements ne modifient pas fondamentalement la recette ou son esprit, l'Evènement est maintenu et ces ajustements ne donnent pas lieu à un remboursement du prix, total ou partiel.

Les cours de cuisine impliquent la participation active du client et des participants. Le client s'engage personnellement et pour le compte des participants dont il se porte garant à ce que les participants soient vigilants et acceptent de se soumettre aux consignes d'hygiène et de sécurité qui leurs sont données par Loïc Dablé, pour le bon déroulement de l'Evènement.

Loïc Dablé ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés à la personne des participants ou à leurs biens lors des exercices de cuisine.

Loïc Dablé ne pourra pas être tenu responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les participants. Le client reconnaît qu'à l'issue de l'Evènement, le participant qui souhaite reproduire une recette proposée par Loïc Dablé le fait sous sa responsabilité. Il lui appartient de veiller à ce qu'aucun risque ne résulte de la préparation de la recette ou de la consommation des produits qu'il aura acquis par lui-même. Loïc Dablé ne pourra pas être tenu responsable du résultat d'une recette réalisée par le client ou tout participant à l'Evènement sous sa responsabilité au motif qu'elle aurait été préalablement proposée lors d'un Evènement.

Les recettes envoyées au responsable de l'Evènement à l'issue du cours ne reproduisent pas nécessairement l'ensemble des informations et données communiquées pendant l'Evènement. Loïc Dablé veille à ce que ces documents ou fichiers reproduisent les informations principales qui permettent au client, en combinaison avec les enseignements reçus de Loïc Dablé pendant l'Evènement, de réaliser la (les) recette(s) proposée(s) pendant l'Evènement.

Article 10-Propriété :

Les recettes proposées par Loïc Dablé élaborées pendant l'Evènement et/ou celles envoyées par e-mail au responsable de l'Evènement à l'issue de ce dernier sont la propriété de Loïc Dablé.

La reproduction, la représentation et la publication des recettes proposées par Loïc Dablé sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non-commercial sous réserve de respecter la paternité de la recette en indiquant, sur le support de diffusion ou de présentation de la recette et au bas de celle-ci, de façon apparente et lisible, la mention « *recette proposée par Loïc Dablé* ».

Article 11-Confidentialité et données personnelles :

Les informations recueillies lors de la réservation d'un cours font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer un meilleur suivi de la réservation. Loïc Dablé veille à ce que ces données soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du client.

Les informations recueillies peuvent être utilisées par Loïc Dablé pour proposer au client ultérieurement les offres commerciales et tenir le client informé des produits, des services et des évènements proposés par Loïc Dablé.

Le site www.loicdable.com et le fichier de données collectées à partir de celui-ci sont enregistrés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro 113 66 95.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à Loïc Dablé, Loïc Dablé, 6B RUE MECHIN 93450 L'ÎLE SAINT-DENIS, immatriculé au RCS de Bobigny sous le n°532 382 231. Le client peut également, à tout moment s'opposer au traitement des données le concernant ou modifier les informations le concernant à partir de la rubrique « mon compte/ma cuisine », sur le site internet www.loicdable.com.

Article 12-Différend :

Les présentes conditions générales de ventes sont soumises à la loi française.

Toute réclamation en relation avec un Evènement doit être adressée par écrit à Loïc Dablé, Loïc Dablé, 6B RUE MECHIN 93450 L'ÎLE SAINT-DENIS, immatriculé au RCS de Bobigny sous le n°532 382 231, Paris ou par e-mail (contact@loicdable.com). Les données enregistrées sur le site www.loicdable.com peuvent être utilisées à titre de preuve des communications entre les parties, des commandes prises par le client et des transactions passées entre Loïc Dablé et le client.

Tout différend entre Loïc Dablé et le client relatif à ces conditions générales de vente ou à la réalisation d'un Evènement, à défaut de solution amiable, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Bobigny.